

était alloué pour son entretien une somme de 1,000 livres par an, plus 500 louis une fois donnés pour achat d'ornemens et de divers autres objets. Au résumé, une somme de 9 à 10,000 liv. fut affectée aux dépenses qui concernaient personnellement le prisonnier (1).

Comment un homme d'une activité d'esprit aussi prodigieuse que Fouquet, qui, depuis l'âge de vingt ans, avait en la conduite de tant d'affaires considérables, et dont l'aptitude pour le travail était telle que, pendant la durée de son procès, il écrivit seize volumes de justifications ; comment un tel homme aurait-il pu accepter sans arrière-pensée cet avenir de réclusion perpétuelle que la volonté du roi lui avait fait ? Comme il arrive à tous les prisonniers, sa première pensée, en entrant dans la citadelle de Pignerol, fut de chercher les moyens d'en sortir. La correspondance du capitaine Saint-Mars avec Louvois fournit à ce sujet des détails pleins d'intérêt, et fixe toutes les incertitudes qui pouvaient exister encore, il y a quelques années, sur l'époque et le lieu de la mort de Fouquet (2). D'abord, il chercha à intéresser à son sort le confesseur qu'on lui donnait, et on crut devoir limiter à cinq par an, à moins de maladie, le nombre de fois qu'il lui serait permis de se confesser.

Au moins de juin 1665, la foudre tomba sur la citadelle de Pignerol. Plusieurs personnes périrent ; Saint-Mars crut même que Fouquet avait été écrasé par les décombres de son appartement avec le domestique qui le servait ; heureusement, ils avaient pu se sauver tous les deux dans des corniches. Malgré la surveillance dont il était l'objet, il avait trouvé le moyen de tracer quelques lignes sur un mouchoir, sur des rubans de couleur ; il se servait pour plume d'*os de chapon*, et faisait de l'encre avec du vin et de la suie. Il avait composé en outre un encre sympathique, et l'on voit Louvois se préoccuper beaucoup dans sa correspondance de la découverte d'un pareil procédé. Il est plus probable que Fouquet le reconnaît déjà depuis longtemps, et s'en était servi au pouvoir. Mais si l'imagination du prisonnier était féconde en expédients, Saint-Mars faisait bonne garde et le surveillait de près. Pendant quelques années, on ne lui donna que des rubans

(1) La pièce originale, signée Louis et contre-signée Le Tellier, existe aux archives du royaume.

(2). Cette correspondance des plus curieuses a été recueillie aux archives du royaume. M. Delort l'a publiée le premier dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres, précédée de celle de Fouquet, de Pellisson et de Launay*. Postérieurement à cette publication, le bibliophile Jacob a cru pouvoir soutenir que le masque de fer n'était autre que Fouquet. Il y a pourtant dans le volume de M. Delort vingt lettres qui prouvent positivement, catégoriquement, le contraire ; celle, entre autres, où Louvois parle de la permission accordée à Mme Fouquet et à ses enfans de demeurer avec le prisonnier, celle où le même ministre répond à l'avis que Saint-Mars lui a donné de la mort de l'ancien surintendant, une autre enfin où il autorise la famille à emporter le corps partout où bon lui semblera. Les originaux de ces lettres existent, et tout le monde peut les voir aux archives du royaume. Je ne parle pas d'un extrait des registres mortuaires du couvent des Dames de Sainte-Marie, grande rue Saint-Antoine, à Paris, extrait conçu en ces termes : " Le 28 mars 1681 fut inhumé dans notre église, en la chapelle de Saint François-de-Sales, messire Nicolas Fouquet, qui fut élevé à tous les degrés d'honneur de la magistrature, conseiller du parlement, maître des requêtes, procureur général, surintendant des finances et ministre d'Etat." D'ailleurs, les recherches faites aussi par M. Delort, et les pièces qu'il a publiées à l'appui, ne laissent plus aucun doute sur la qualité du mystérieux personnage qui, depuis Voltaire, a tant préoccupé les esprits sous le nom de l'homme au masque de fer. Ce prisonnier était une espèce de diplomate piémontais, nommé Marchiali, que le gouvernement français fit enlever par surprise pour le punir d'avoir ébruité une négociation importante qu'il avait provoquée (il s'agissait d'une place de guerre qu'il proposait de livrer à la France), négociation dans laquelle le nom du roi se trouvait compromis.

noirs, on compta exactement son linge avec lequel il était parvenu à faire du papier, enfin on le fouilla plusieurs fois par jour, et des grilles furent placées aux fenêtres de son appartement, de manière qu'il ne voyait plus que le ciel. Que faire dans la solitude de ces journées sans fin ? Il avait demandé des livres. Le Tellier répondit à Saint-Mars : Vous pouvez lui faire achepter les *Ouvres de Calvins et de saint Bonaventure*, et le *Dictionnaire nouveau des rimes françaises*, mais non pas les *Ouvres de saint Hirosme et de saint Augustin*." Comprend-on les motifs d'une pareille exclusion ? Cependant un projet d'évasion avait été comploté, mais il fut découvert, et un soldat de la citadelle, qui avait reçu six pistoles pour y prendre part, fut jugé militairement et exécuté. Quelques années s'écoulèrent ainsi. Au mois de novembre 1671, le roi lui donna un compagnon, ce même Puyguilhem avec qui il avait eu un entretien à Nantes, le veille de son arrestation. Les deux prisonniers occupaient un appartement voisin, et parvinrent, au bout de quelque temps, à établir une communication secrète d'un appartement à l'autre. Toutefois, la rigueur du roi finit par s'apaiser. On permit d'abord à Fouquet et à Puyguilhem de se promener ensemble dans la citadelle, de dîner avec le capitaine Saint-Mars, et on autorisa celui-ci à inviter quelquefois à sa table les personnes de Pignerol dont il pouvait répondre. Enfin, au mois de mai 1679, le roi accorda à Mme Fouquet et à ses enfans d'aller à Pignerol et de demeurer dans la citadelle. Il y avait alors dix-huit ans qu'ils étaient séparés. Sans doute, cette faveur en présageait une plus grande : malheureusement, la santé de Fouquet était depuis longtemps altérée, et il mourut, âgé de soixante-cinq ans, vers la fin du mois de mars 1680. Faut-il le dire ? ses anciens amis l'avaient alors oublié à ce point que Mme de Sévigné elle-même, qui l'avaient servi avec tant de chaleur et de dévouement, mentionne à peine cet événement et ne l'accompagne d'aucune réflexion, d'aucun regret ?

La correspondance de Louvois avec Saint-Mars constate qu'un fils de Fouquet, le vicomte de Vaux, emporta après sa mort tous les papiers qui avaient appartenu à son père. Louvois trouva qu'ils auraient dû être envoyés au roi, et reprimanda sévèrement le commandant de Pignerol. Il y avait, dit-on, parmi ces papiers des vers, et peut-être aussi un livre qui fut publié en 1682 sous le titre de *Conseils de la sagesse*, et qu'on a attribué à Fouquet. M. d'Ormesson dit également que Fouquet avait écrit et fait imprimer pendant l'instruction de son procès un livre de piété ayant pour titre : *Heures de la Conception de Notre-Dame*. On cherche aujourd'hui inutilement ces deux ouvrages dans les bibliothèques.

Telle fut cette vie avec sa magnificence et ses revers. Il est fâcheux pour Fouquet que sa célébrité lui soit venue non pas de la régularité de son administration, mais de la grandeur, du retentissement de sa chute. On peut dire de tous les ministres, que même les plus mauvais ont fait un peu de bien et rendu quelques services que l'on oublie trop. C'est ce qui arriva à Fouquet. Au mérite d'avoir, grâce à ses ressources personnelles, fourni au cardinal Mazarin toutes les sommes qui lui étaient nécessaires pour ses projets, à une époque où Mazarin et l'Etat n'avaient plus aucun crédit, Fouquet joignit celui d'encourager le grand commerce extérieur et la navigation, qu'il essaya de relever en établissant un droit de cinquante sols sur les navires étrangers. Voilà pour les services matériels. Il est évident, en outre, que Louis XIV lui emprunta les deux qualités qui l'ont surtout rendu populaire : je veux parler de son goût pour les constructions et des faveurs qu'il aimait toujours prodiguer aux poètes, aux littérateurs,